



Où est située l'ENSAPLV ?

L'ENSAPLV est située, près de la Cité des sciences et de l'industrie, au 144 avenue de Flandre dans le 19^e arrondissement de Paris (métro Corentin Cariou) . Elle possède aussi deux antennes extérieures, 33 rue de Cambrai pour l'atelier numérique et 118-130 avenue Jean-Jaurès pour les laboratoires de recherche.

Est-ce une école importante par ses effectifs ?

Quelques chiffres en 2015

2174 étudiants dont:

- 864 en 1er cycle licence
- 843 en 2ème cycle master
- 353 bicursus architecte/ingénieur et ingénieur/architecte
- 121 mobilité entrante
- 126 post-master (DSA, DPEA)
- 265 HMONP
- 27 doctorants
- 24 inscrits dans la préparation au concours d'AUE (architecte urbaniste de l'état)
- 6 équipes de recherche
- 106 destinations offertes en mobilité à l'étranger
- 65 agents administratifs, techniques, ouvriers et de service
- Un réseau d'anciens élèves de 8500 architectes

Qui organise les études d'architecture en France ?

Les études d'architecture sont organisées dans les 20 écoles nationales supérieures d'architecture (6 en Ile-de-France, 14 en régions). Ces écoles sont publiques et placées sous la tutelle du Ministère de la culture et de la communication (Direction générale du patrimoine). Il existe également une école privée : l'Ecole spéciale d'architecture (l'ESA).

Quel est le montant des frais annuels de scolarité ?

- Il est fixé chaque année par arrêté.

Pour l'année universitaire 2015/2016 : A titre indicatif

LICENCE 369.00 euros

MASTER 506.00 Euros

DOCTORAT 433.00 Euros

HMONP 623.00 Euros

DSA 914.00 Euros

1000.00 euros à 1300.00 euros pour les DPEA suivant les formations

Ces tarifs sont éventuellement majorés de l'affiliation concernant la SECURITE SOCIALE ETUDIANTE : 215.00 Euros.

Ces tarifs évoluent de quelques euros lors de chaque nouvelle année universitaire.

Quelle est la spécificité de l'ENSAPLV par rapport aux autres écoles ?

Les spécificités de l'ENSAPLV : une tradition critique et pluridisciplinaire (projet architectural et urbain mais aussi arts plastiques, techniques de représentation, histoire, philosophie, sociologie, construction) ; une grande école d'enseignement supérieur, une école ouverte sur les réalités du monde, y compris sur le développement durable ; une formation polyvalente à l'architecture, avec des débouchés sur différents métiers ; une forte ouverture internationale (plus de cent conventions de coopération avec diverses universités et écoles dans le monde). Elle dispense également un doctorat en architecture.

Existe-t-il une sélection pour rentrer à l'ENSAPLV ?

Les candidats sont préalablement choisis suite à un examen de leur dossier par une Commission de sélection. Cette commission examine tout d'abord la lettre de motivation, les bulletins de notes de première et de terminale, puis les notes obtenues (bac de français pour les postulants en terminale, notes du bac pour les postulants déjà bacheliers.

si vous êtes admissible , cette étape détermine les demandes d'admissibilités. Un entretien avec un jury aura lieu pour chaque postulant ayant été retenu lors de la commission de sélection sur dossier. Cet entretien concerne les postulants au bicursus et au cursus architecture seul.

Concernant l'année universitaire 2015/2016 nous avons reçu 3566 candidats ont cité l'école parmi leurs vœux, contre 2949 l'année dernière 2014/2015.

- 881 demandes concernant le bicursus
- 2585 demandes concernant le cursus architecture seul

Chaque année nous accueillons 50 nouveaux étudiant(e)s pour le bicursus, et 165 pour le cursus architecture seul.

Comment dépose-t-on un dossier de demande de pré-inscription auprès de l'ENSA de Paris la Villette ?

Vous êtes de nationalité européenne ou extra européenne et vous êtes actuellement dans un établissement scolaire européen (Vous suivez donc actuellement les cours de Terminale et préparez un baccalauréat)

Ou

Vous êtes de nationalité européenne ou extra européenne et vous êtes titulaire d'un baccalauréat obtenu dans un établissement scolaire géré par le Ministère de l'éducation Nationale Français ou dans une école Européenne, et ce depuis moins de 5 années :

- **Vous devez vous connecter sur l'application www.Postbac.fr** : disponible entre le 20 janvier et le 20 mars au dépôt de votre demande de pré-inscription ; lors de la validation de votre demande sur le site la demande de pré-inscription le système provoque l'édition d'une « fiche de candidature » avec la liste des pièces justificatives éventuelles à joindre au dossier. Ce dossier doit parvenir complet à l'école par voie postale avant le 2 Avril de l'année en cours le cachet de la poste faisant foi.

Vous êtes de nationalité extra européenne et vous êtes titulaire d'un équivalent de diplôme du Baccalauréat, et vous résidez hors d'un pays de la communauté européenne :

- **Vous devez vous rendre à l'ambassade de France de votre pays de résidence** afin d'y retirer la « Demande d'Autorisation Préalable (D.A.P.) et ce dès le début du mois de décembre de chaque année. Des instructions complémentaires vous seront alors communiquées quant à la suite du traitement de votre demande.

Vous êtes de nationalité extra européenne et vous êtes titulaire d'un équivalent de diplôme du Baccalauréat, et vous résidez en France :

- **Vous devez vous rendre à l'école Nationale Supérieure d'Architecture** vous intéressant afin d'y retirer votre Demande d'Admission Préalable (D.A.P.) et ce pendant les tous premiers jours du mois de décembre de l'année en cours.

Attention : si vous êtes de nationalité extra européenne vous devrez avoir réussi le Test de Compréhension de la Langue Française (T.C.L.F.) ; dans le cas contraire vous trouverez les instructions relatives afin de subir ce test dans votre Demande d'Admission Préalable.

Vous êtes de nationalité européenne ou extra européenne, titulaire du baccalauréat ou équivalent obtenu dans une école européenne, vous êtes titulaire d'un diplôme de l'Enseignement Supérieur et/ou vous possédez une expérience professionnelle :

- **Vous devez vous connecter sur le site Internet de l'école** rubrique « études et scolarité » - « pré-inscriptions/inscriptions » afin de télécharger la demande de pré-inscription par validation des acquis disponible à partir du 1^{er} février jusqu'au 1 mars de chaque année concernée, et retourner cette demande PAR COURRIER munie de TOUTES les pièces justificatives demandées **avant le 4 Mars de chaque année concernée**, le cachet de la poste faisant foi.

Vous êtes de nationalité extra européenne, titulaire d'un équivalent du Baccalauréat obtenu dans un établissement non européen,, vous êtes titulaire d'un diplôme de l'Enseignement Supérieur non européen et/ou vous possédez une expérience professionnelle, vous résidez à l'étranger :

Vous devez vous rendre à l'école Nationale Supérieure d'Architecture vous intéressant afin d'y retirer votre Demande d'Admission Préalable (D.A.P.) et ce pendant les tous premiers jours du mois de décembre de l'année en cours.

Vous êtes de nationalité européenne et vous avez obtenu votre baccalauréat ou diplôme équivalent délivré par un établissement européen depuis plus de 5 années :

- **Vous devez contacter par mail M. Bernard Coiffet** à l'adresse mail suivante : bcoiffet@paris-lavillette.archi.fr. Une demande de pré-inscription « manuelle » vous sera alors retournée en pièce jointe en réponse à votre mail.

Vous êtes de nationalité extra européenne, titulaire d'un équivalent du Baccalauréat obtenu dans un établissement non européen,, vous êtes titulaire d'un diplôme de l'Enseignement Supérieur non euroéen et/ou vous possédez une expérience professionnelle, vous résidez en France :

- **Vous devez vous rendre à l'ambassade de France de votre pays de résidence** afin d'y retirer la « Demande d'Autorisation Préalable (D.A.P.)et ce dès le début du mois de décembre de chaque année. Des instructions complémentaires vous seront alors communiquées quant à la suite du traitement de votre demande.

ATTENTION : Toutes les dates limite ci-dessus indiquées sont impératives. Tout dossier parvenu incomplet ou après cette date sera rejeté !

Peut-on joindre un book à notre demande de pré-inscription ?

La dématérialisation des demandes de préinscription ne permet pas l'envoi de book personnel

La demande de pré-inscription est-elle gratuite ?

- Une demande de pré-inscription n'est recevable uniquement si les frais de de traitement de dossiers sont réglés. Le paiement a lieu via l'application postbac par virement ou cb

Ce paiement est d'un montant de 37.00 euros, correspondants aux frais de traitement de dossier.

ENSAPLV - Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette (UP6)

144, avenue de Flandre 75019 Paris -
tél. : 01 44 65 23 00 - fax : 01 44 65 23 01
<http://www.paris-lavillette.archi.fr>

